

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE ROCAMADOUR

Le CONSEIL MUNICIPAL de ROCAMADOUR s'est réuni à la Mairie, le 14 janvier 2019, à 20 h 30, sous la présidence de Monsieur Pascal JALLET, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 15

Nombre de Conseillers Présents : 12

Date de Convocation : 7 janvier 2019

PRÉSENTS : M. Didier BAUDET, M. Pascal JALLET, Mme Dominique LENFANT, M. Gérard BLANC, M. Jean François MARETS, M. Eric CAILLES, Mme GREZE Martine, M. Eric MASMAYOUX, M. Philippe De HOUX, M. Philippe LASVAUX, M. Robert MENOT, M. Ernest ENTEMEYER

EXCUSÉ: Mme Catherine DELPECH, M. Marc LABORIE

ABSENT : M. GRENIER Christian

POUVOIRS: de M. Marc LABORIE à Philippe De Houx ; de Mme Catherine DELPECH à M. Philippe LASVAUX

Secrétaire de Séance : M. Philippe De Houx



M. le Maire ouvre la séance et demande qui est volontaire pour être secrétaire de séance.
M. Philippe De Houx se propose.



1- Approbation Procès verbal réunion 26 novembre 2018

Monsieur le Maire demande aux élus si des modifications ou des observations doivent être apportées au procès verbal de la réunion du 26 novembre 2018.

Aucune observation n'étant émise, Monsieur le Maire met au vote l'approbation de ce procès verbal.

A l'unanimité des membres présents, ce document est approuvé.

2– plan de financement Centre des Congrès

Monsieur le Maire précise que dans le cadre des demandes de financement déposées en 2018, pour le projet de création du Centre des Congrès, la Région Occitanie a décidé par délibération du 7 décembre 2018 d'accorder à la Commune une subvention de 16 728 € sur la base d'une dépense éligible de 33 456 € ht correspondant au montant de l'étude du business plan (2000 €)+ montant des honoraires d'architectes phase APS (31 456 €).

Il y a donc lieu d'intégrer cette subvention au plan de financement global du projet.

Centre des CONGRES – montant total travaux et honoraires (sans équipement)

2 041 000 € HT

Fonds de concours CAUVALDOR	50 000 €
DETR 2019 projet structurant	510 250 €
SGAR (secrétariat général pour les affaires régionales)	100 000 €
FAST (Département) projet structurant	100 000 €
REGION Occitanie (partie étude)	16 728 €
REGION Occitanie (partie travaux)	400 000 €
DSIL (Soutien à l'Investissement public local)	200 000 €
LEADER	200 000 €
Emprunt	480 750 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 12 voix « pour » + 2 pouvoirs, 0 voix « contre », 0 abstention :

- Valide ce nouveau plan de financement
- Délègue Monsieur le Maire ou un Adjoint pour transmettre les dossiers de demandes d'aides financières telles que prévues au plan de financement présenté.

M. Blanc attire l'attention sur les dépenses imprévues qui pourraient venir accroître le montant des travaux. La commune pourra-t-elle les supporter ?

M. Le Maire confirme qu'il y a lieu d'attendre le chiffrage au stade APD puis les appels d'offres pour connaître le montant définitif de ce chantier.

M. Blanc souhaite savoir si le coût de fonctionnement de ce bâtiment a été estimé.

M. Le Maire indique que l'étude prévisionnelle réalisée par le Cabinet Défi performance a bien intégrée toutes les données relatives au coût de fonctionnement de la structure.

M. Menot demande qui sera le gestionnaire de cette salle.

M. Le Maire répond que Cauvaldor Expansion travaille déjà sur la recherche d'un gestionnaire qui sera redevable à la mairie d'une somme annuelle et qui s'occupera directement de la location de la salle.

Dans ces conditions M. Menot souhaite savoir si les associations locales ou l'école pourront avoir accès à cette salle.

Réponse de M. le Maire : non – la mairie pourra se réserver une vingtaine de journées par an – Pour les associations le Mille Club sera toujours là. Il n'a jamais été question de le détruire sinon à cause du PPR il ne sera pas possible de reconstruire un bâtiment sur cet espace. Il sera à améliorer. De plus dans les locaux de la nouvelle mairie, au rez de chaussée une salle sera disponible pour des réunions d'associations.

Plusieurs membres du Conseil Municipal pensent que 20 journées par an pour la commune ne suffiront pas. Ils souhaiteraient connaître le prix de location pour les habitants de la commune.

Il est recommandé de bien étudier la convention qui sera passée entre la Mairie et le gestionnaire de la salle.

M. Le Maire indique que le projet stade APD sera examiné par le Conseil Municipal dès réception en mairie.

3 - plan de financement de la nouvelle Mairie

Après avoir rappelé le contexte et les objectifs de l'opération portant sur la création d'une structure incluant la nouvelle mairie et le centre des congrès,

Après avoir rappelé le plan de financement mis en place pour la partie Centre des Congrès,

Et après avoir rappelé l'intérêt d'obtenir également sur 2019 les financements pour la partie Mairie,

Monsieur le Maire propose le plan de financement ci-après pour la partie Mairie :

Montant total travaux et honoraires

538 700 € HT

DETR 2019 projet structurant

134 675 €

FAST (Département) projet structurant (20%)

107 740 €

FRI (Conseil Régional) accordé en nov. 2016

22 500 €

EMPRUNT

273 785 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 12 voix « pour » + 2 pouvoirs, 0 voix « contre », 0 abstention :

- Valide ce nouveau plan de financement
- Délègue Monsieur le Maire ou un Adjoint pour transmettre les dossiers de demandes d'aides financières telles que prévues au plan de financement présenté.

4 - décision modificative n° 6 sur BP Commune 2018

Afin d'intégrer diverses modifications apparues depuis le vote du BP 2018, Monsieur le Maire propose le tableau suivant :

	articles		articles	
Fonctionnement	Dépenses		Recettes	
Compensation charges territoriales	65541	+ 2900.00		
intérêts	66111	+ 21.00		
Frais d'actes et de contentieux	6227	- 2921.00		
	Total	00.00	Total	

Après avoir pris connaissance du tableau et des éléments ci-dessus et après en avoir délibéré le Conseil Municipal, par 12 voix « pour » + 2 pouvoirs, 0 voix « contre », 0 abstention :

- donne un avis favorable pour ces rectifications sur le BP 2018 Commune
- mandate M. Le Maire ou un adjoint pour mettre en application ces dispositions.

5 - Validation convention PUP « quartier de Laborderie »

Monsieur le Maire étant personnellement concerné par ce dossier quitte la salle.

Vu le Code de l'urbanisme, et notamment les articles L. 332-11-3 et L. 332-11-4, R. 332-25-1 à R. 332-25-3,

Considérant la possibilité offerte aux collectivités territoriales compétentes de conclure avec les propriétaires de terrains, les aménageurs ou les constructeurs, des conventions de projet urbain partenarial (PUP) prévoyant la prise en charge financière de tout ou partie des équipements publics rendus nécessaires par une ou plusieurs opérations d'aménagement ou de construction,

Considérant que le recours au PUP est uniquement possible sur les zones U et AU des PLU,

Considérant qu'en contrepartie de cette contribution, le propriétaire signataire de la convention bénéficie d'une exonération de la taxe d'aménagement pendant une durée pouvant aller jusqu'à 10 ans,

Considérant que la communauté de communes CAUVALDOR étant compétente en matière de plan local d'urbanisme, a validé par délibération du 14 janvier 2019 les termes de la convention PUP proposée à Mme Geneviève CORNU, à M. et Mme JALLET Pascal et Régine, à M. et Mme RICHARD Guy et Brigitte,

Considérant l'opération de construction de maisons d'habitation sur les parcelles cadastrées :

- AR 367 appartenant à Mme Geneviève CORNU,
- AI 313 appartenant à M. et Mme JALLET Pascal et Régine,
- AI 312 appartenant à M. et Mme RICHARD Guy et Brigitte,

sises à l'Hospitalet - Rocamadour, parcelles classées en zone AUa du PLU actuel de la commune de ROCAMADOUR.

Considérant que les travaux de viabilisation, qui porteront sur l'**adduction d'eau potable, l'alimentation électrique et ligne téléphonique** sur ce secteur, dont le montant total s'élève à **22 476.26 € HT**, relèvent de la maîtrise d'ouvrage de la commune de ROCAMADOUR,

Considérant que la participation qui sera appelée auprès des propriétaires sus nommés représentera 100 % du coût total des travaux pris en charge par la commune de ROCAMADOUR, soit 22 476.26 € HT,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 11 voix « pour » + 2 pouvoirs, 0 voix « contre », 0 abstention décide :

- **D'APPROUVER** dans le périmètre susmentionné et tendant à la participation contractuelle au financement des équipements publics rendus nécessaires par le projet de construction envisagé, la convention de projet urbain partenarial (PUP) avec :

- Mme Geneviève CORNU
- M. et Mme JALLET Pascal et Régine
- M. et Mme RICHARD Guy et Brigitte

ci- jointes en annexe.

- **D'inscrire** au Budget Primitif 2019 en dépenses : le montant correspondant aux travaux d'alimentation électrique et ligne téléphonique et au remboursement du SI AEP et en recettes : la participation des propriétaires sus nommés.

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou un Adjoint à signer ces conventions PUP.

6 - présentation projet aménagement du bourg de Mayrinhac le Francal

M. le Maire présente le projet exposé par le CAUE aux habitants de Mayrinhac le Francal en Novembre 2018. Il rappelle que la mairie a initié cet atelier participatif dans l'objectif de repenser l'aménagement de cet espace public à vocation de loisirs et de rencontre au cœur du village.

Le scénario proposé et retenu par les habitants vise à :

- Aménager un jardin public avec jeux d'enfants dans la cour de l'ancienne école
- Déplacer le terrain de jeu de boules à l'arrière de l'ancienne cour afin de le mettre en continuité du jardin public

- Maintenir les stationnements sur le site actuel et profiter des espaces dégagés par le déplacement du terrain de boules pour accroître la capacité lors d'événements festifs

Les aménagements n'étant pas très conséquents, il est décidé de soumettre ce dossier au Responsable de l'Equipe Technique pour un chiffrage pour le Budget 2019 en travaux en régie.

M. Entemeyer quitte la séance à 22 h 30 – mécontent que des travaux soient envisagés sur le hameau de Mayrinhac le Francal et pas dans le Coustalou – il réitère sa demande de réfection du sentier piéton Vallée Coustalou –

7 - demande de subvention Collège « La Garenne » participation voyage scolaire

Sur proposition de Monsieur le Maire et après avoir pris connaissance du courrier de M. le Principal du Collège « la Garenne » de Gramat présentant le projet d'organisation de trois voyages à l'étranger en 2019 pour les classes de 4^{ème} et de 3^{ème},

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 12 voix « pour » + 2 pouvoirs, 0 voix « contre », 0 abstention :

- donne son accord pour l'attribution d'une subvention d'un montant de 500 euros – somme à prévoir sur le budget 2019 ; Soit 50 €/enfants de la commune concernés.
- mandate M. Le Maire ou un adjoint pour mettre en application cette disposition.

8 - mise en place participation protection sociale complémentaire du personnel

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant sur les dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu la loi n°2007-148 du 2 février 2007 de modernisation de la fonction publique et notamment son article 39 ;

Vu la loi n°2009-972 du 3 août 2009 relative à la mobilité et aux parcours professionnels dans la fonction publique et notamment son article 38,

Vu les dispositions du décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

Vu la saisine du Comité technique paritaire ;

Après en avoir délibéré, le Conseil décide :

- de participer à compter du 1^{er} mars 2019, dans le cadre de la procédure dite de labellisation, à la couverture de prévoyance souscrite de manière individuelle et facultative par ses agents,

- de verser une participation mensuelle de 10,00 € pour les agents de Catégorie C, de 7,50 € pour les agents de Catégorie B et de 5,00 € pour les agents de Catégorie A à l'ensemble des agents pouvant justifier d'un certificat d'adhésion à une garantie prévoyance labellisée.

9 - présentation programme 2019 du Festival de Rocamadour

Monsieur le Maire accueille M. Emmeran ROLLIN invité à présenter la programmation du 14^{ème} festival 2019.

Avant toute chose il se félicite du développement considérable de ce festival depuis 2013 puis donne connaissance du programme 2019 qui se déroulera du 5 au 26 août et qui sera officiellement dévoilé le 25 janvier 2019.

Il annonce une soirée exceptionnelle le 15 août où la musique russe sera à l'honneur à l'occasion d'un grand concert en plein air – dans la vallée précédé d'un repas ou d'un marché gourmand dans le pré de pâques. Les organisateurs attendent 6 000 personnes.

M. Menot demande des précisions sur l'organisation du repas gourmand. M. Rollin confirme que rien n'est définitivement calé sur ce point.

M. De Houx demande pendant combien de temps les terrains seront utilisés (par rapport aux vols programmés de montgolfières) il suggère à M. Rollin de prendre contact rapidement avec M. JP Salgues – Président du club de montgolfières qui utilise ces terrains comme plateforme déclarée de décollage.

Concernant la sécurité autour de cette soirée, M. Blanc demande à être intégré au groupe de sécurité et à participer à toutes les réunions pour faire part de son expérience et de son vécu lors de la venue de la patrouille de France. M. Rollin en prend acte.

M. Rollin informe également les élus de la création d'un ensemble vocal dénommé « La Sportelle » en résidence à l'année à Rocamadour ; ce nouvel outil musical a pour objectif de contribuer au rayonnement de la musique sacrée. Laetitia Corcelle, soprano et conseiller artistique du festival, en assure la direction artistique.

10 - dossier transport à la Demande

M. le Maire informe les élus des difficultés rencontrées actuellement entre la prestataire et son gérant. La convention entre eux a été résiliée. A ce jour il n'existe pas de convention signée entre la mairie et la prestataire qui doit fournir toutes les attestations nécessaires à l'exercice de cette mission de transport à la demande.

Le dossier est en cours d'examen par M. le Sous Préfet de Gourdon.

11 – compte rendu commissions Cauvaldor

Pas de rapport à présenter

12 – Questions diverses

- Mayrinhac le Francal : M. Blanc transmet la demande d'habitants qui souhaiteraient la mise en place d'un éclairage à l'entrée de l'Eglise. Celui existant est obsolète.
- Effondrement d'une grange : M. Marets signale l'effondrement d'une grange située dans le secteur de la future déviation du château. Il attire l'attention sur le visuel néfaste que cela

va engendrer dans l'environnement de cette voie. Cet état de ruine peut présenter des risques. Que peut on faire chez ou pour un privé ?

- Cahier de doléances : Il sera mis en place cette semaine dans le hall de la mairie. Monsieur le Maire proposera l'organisation d'une réunion débat lors de la cérémonie des vœux.
- Demande de participation pour scolarisation d'un enfant hors RPI l'Etoile : Mme Grèze donne connaissance d'une demande qui a été formulée pour une habitante de Rocamadour pour la scolarisation de son enfant sur le RPI de Saint Sozy – sachant qu'elle a déjà un enfant en crèche à St Sozy. Cette personne s'est par ailleurs engagée à mettre ses deux enfants sur le RPI l'Etoile dès qu'ils seront en âge d'y être inscrits.
Les élus donnent un avis favorable sous réserve de la décision des membres du SIVU « l'Etoile » et conditionnent cet accord à une participation financière du SIVU auprès du RPI de St Sozy égale au coût d'un enfant du SIVU.



Toutes les questions inscrites à l'ordre du jour ayant été examinées et plus personne ne demandant la parole, M. le Maire clôt la séance à 23 heures 15.

M. Le Maire,

Le Secrétaire de séance,

Les Conseillers Municipaux,